

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

**JEUDI 23 JUIN 2011**

Étaient présents : MM. SCHIBER - PFLIEGER – BANDELIER –BAUDOIN – ALTMAYER - BOYON – DEBRAY – OUDET – GODEY – TERREAUX – Mme AUSSARESSES - Mlles CONTET - PORTA

Absents excusés : MM. CLEMENCELLE - LOCATELLI

Secrétaire de séance : Mlle Laurence PORTA

Le Maire ouvre la séance à 20 h 00

## Informations sur les principales réunions

06/06 – C.C.A.V. – 3<sup>e</sup> Commission

17/06 – Conférence des Maires

09/06 – C.C.A.V. – 4<sup>e</sup> Commission

22/06 – C.C.A.V. – Bureau

14/06 – C.C.A.V. – 1<sup>e</sup> Commission  
- Conseil d'école élémentaire

23/06 – Assemblée générale du Pays de Vesoul

15/06 – C.C.A.V. – 2<sup>e</sup> Commission

## I Vote des comptes de gestion 2010

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion pour l'année 2010 des budgets suivants :

- budget communal,
- budget eau,
- budget assainissement.

## II Accueil périscolaire : nouvelle tarification

En raison de l'augmentation du prix des repas par le prestataire de service Eurest et du coût du service, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant de la participation des parents à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2011** comme suit :

- **1.00 Euro** pour l'accueil du matin (de 7 h 30 à 8 h 20)
- **1.00 Euro** pour l'accueil du midi sans repas (de 11 h 30 à 12 h 30)
- **5.00 euros** pour le repas de midi (avec 1 h 50 de surveillance)
- **1.50 euros** pour l'accueil du soir (de 16 h 30 à 18 h 15)
- **0.50 euro** pour le goûter

## III Bilan sur la convention avec la FOL 70

Le Conseil Municipal décide de ne pas reconduire la convention de mission entre la Commune de Frotey-lès-Vesoul et la ligue FOL 70 destinée à l'accompagnement du centre d'accueil éducatif pour l'année scolaire 2011 – 2012.

## IV Notation des agents

Le Conseil Municipal décide d'instituer le principe de l'expérimentation de l'entretien professionnel annuel suivi d'un compte-rendu pour les années 2011 et 2012 en lieu et place de la notation.

## **V Rapport sur l'eau 2010**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2010 sur le prix et la qualité de l'eau.  
Aucune observation particulière n'a été formulée.

## **VI Règlement d'assainissement communal**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le règlement d'assainissement communal qui définit les conditions et les modalités auxquelles sont soumis les déversements d'effluents dans les réseaux d'assainissement et l'usage qui doit être fait des stations d'épuration afin que soient assurées la sécurité, l'hygiène publique et la protection de l'environnement.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le règlement de l'assainissement communal.

## **VII Désignation d'un correspondant défense**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur TERREAUX Louis, correspondant défense de la Commune de Frotey-lès-Vesoul.

La séance est levée à 22 h 00.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 28 juin 2011.

Le Maire,

Jean-Marie SCHIBER.

